



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 68
Hebdos régionaux de la Montérégie

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 31 MARS À NAPIERVILLE

Québec, le 26 février 2015 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville* par Énergies Durables Kahnawà:ke inc. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 31 mars à compter de 19 h 30, au Centre communautaire de Napierville, 262, de l'Église à Napierville**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 13 avril 2015.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 13 avril 2015, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale de Napierville, 290, rue St-Alexandre ;
- Commission de développement économique de Kahnawake, 1110,2 River Road, 3^e étage.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le promoteur, Énergies Durables Kahnawà:ke inc., voudrait aménager un parc éolien comptant huit éoliennes de 2,35 MW chacune pour une puissance totale de 18,8 MW. Ces éoliennes seraient installées sur des terres agricoles privées occupant une superficie de 568 ha ou 5,7 km² dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. Outre l'installation des éoliennes, le promoteur devrait notamment construire de nouveaux chemins et en améliorer d'autres existants, construire un poste de départ, un bâtiment de service, un réseau électrique souterrain de 25 kV sur une distance de 6,54 km et ériger un mât météorologique de 100 m. Le parc éolien serait connecté directement au réseau de distribution d'Hydro-Québec en bordure de la Grande Ligne du Rang-Double et ne nécessiterait la construction d'aucune autre ligne de transport.

Le coût de ce projet est estimé à 55 M\$. La mise en service du parc éolien est prévue pour décembre 2016 pour une durée d'exploitation de vingt ans. Les travaux de réhabilitation des lieux se termineraient à l'été 2017.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les principales répercussions de la construction du parc éolien toucheraient les milieux biologique et humain.

Concernant le milieu biologique, le promoteur planterait les éoliennes à plus de 150 m de tout boisé, milieu humide ou cours d'eau afin de limiter les répercussions sur les habitats potentiels des chauves-souris et des oiseaux. En présence d'un taux de mortalité élevé d'oiseaux ou de chauves-souris, le promoteur mettrait en place des mesures définies en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Afin de limiter les surfaces laissées à nu à la suite des travaux de décapage des sols, le promoteur décaperait seulement les aires nécessaires pour la mise en place des structures et réhabiliterait immédiatement les aires temporaires de travaux.

Concernant le milieu humain, le promoteur estime que 1 494 camions en convois circuleraient pour transporter le béton, les équipements et les ouvriers par la route 221 ainsi que par la route Grande Ligne du Rang-Double pendant les travaux de construction. Pour atténuer ces répercussions, le promoteur mettrait en place un plan de transport pour informer la population et aussi limiter les distances parcourues. D'autre part, l'étude d'impact mentionne que le projet aurait un effet positif dans l'économie locale avec l'embauche de près de 75 personnes pendant la construction et le versement de redevances à la municipalité et aux propriétaires terriens concernés.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 13 avril 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-saint-cyprien@bape.gouv.qc.ca.